

#19 VISION SYNDICALE

CSI Confédération syndicale internationale
Juin 2010



→ CSI-AP

Travail domestique: mobilisation pour une convention de l'OIT

Maillon économique vital, le travail domestique est peu reconnu et très mal protégé. Les risques d'exploitation et d'abus, parfois extrêmes, touchent des millions de travailleurs et travailleuses domestiques, en particulier les femmes migrantes.

Tout en poursuivant les efforts d'organisation, le mouvement syndical fait campagne en faveur d'une nouvelle convention de l'OIT: une étape cruciale sur la voie du travail décent.

Témoignages et tour d'horizons de bonnes pratiques syndicales encourageantes dans les différentes régions du monde.

Le travail domestique: risques majeurs d'exploitation

Un travail "invisible" sujet à des formes multiples d'exploitation économique et de violences physiques et psychologiques.



→ Jacky Delorme

"Relevant de l'économie informelle, les travailleurs et travailleuses domestiques représenteraient 5 à 9% de la population active dans de nombreux pays en développement. Il y en aurait notamment 5 millions au Brésil, ou encore 2 millions rien que pour la capitale indienne de New Delhi. Dans les pays industrialisés, ils représenteraient 2,5% de la population active."

Luc Demaret (ACTRAV)

En l'absence d'une norme internationale régulant le travail domestique, il n'existe pas encore de définition universellement acceptée du travail domestique et les législations nationales qui le recouvrent le présentent de façon très hétérogène.

Parce qu'ils/elles travaillent aux domiciles de leurs employeurs, dispersés et à l'abri des regards, parce que beaucoup travaillent aussi "au noir" sans apparaître nulle part dans les statistiques du travail, parce que dans de nombreux pays les législations nationales ne les considèrent de toute façon pas comme travailleurs à part entière, il est très difficile de chiffrer le travail domestique de par le monde. Les estimations parlent de plusieurs dizaines de millions de travailleurs, dont une grande majorité de femmes. Un chiffre en augmentation du fait de tendances socio-économiques lourdes qui renforcent la demande globale de services domestiques: vieillissement des populations qui nécessitent l'aide croissante aux personnes âgées, travail des femmes en augmentation qui nécessite la prise en charge des enfants tandis que le soutien familial se raréfie, augmentation des familles monoparentales qui accentuent le phénomène, etc. En outre, "la privatisation des services publics a entraîné une demande accrue de main-d'œuvre domestique et d'aides familiaux de par le monde", ajoute Barbro Budin, en charge de l'Égalité à l'UITA.

Malgré leur rôle indispensable dans nos sociétés, les travailleurs et travailleuses domestiques sont victimes de multiples abus. Les violences physiques et psychologiques sont très fréquentes, pouvant aller jusqu'au meurtre de travailleuses domestiques migrantes. L'exploitation économique se manifeste par des salaires de misère, des horaires

et charges de travail excessivement lourds, des congés insuffisants si pas inexistant, des conditions de logement chez l'employeur indécentes.

"Je travaille de 8 à 18h, sauf le dimanche, pour un salaire de 150 roupies (1,3 dollar) par jour. Sans aucune couverture médicale, ni congé payé. L'un des principaux problèmes est l'augmentation continue de la charge de travail, surtout pour celles qui vivent chez l'employeur, qui en demande souvent de plus en plus sans augmenter le salaire", explique Nadeeka Bandara, présidente de l'association des domestiques de Kandy (Sri Lanka) (1). "Les abus sont nombreux concernant les horaires de travail démesurés et le non-respect des jours de congé. Certains employeurs ne permettent à leur domestique que trois heures de sommeil par nuit!", dénonce Sartiwen Binti Sanbardi (IMWU-Hong Kong) (2).

Et la crise économique qui sévit dans de nombreux pays ne fait que renforcer la pression à la baisse sur les conditions de travail, faute d'autre emploi disponible. "Si la patronne dit que tu as droit à un seul jour de congé toutes les deux semaines, tu n'as pas d'autre choix que d'accepter car il n'y a pas d'autre emploi disponible, et il n'y a pas de loi stipulant autre chose", confirme Marcelina Bautista (CONLACTRAHO-Mexique).

Exclus de protection sociale

Souvent non déclaré par l'employeur, le travail domestique reste encore souvent exclu de la couverture de la législation sociale nationale. Au Mexique par exemple, ça fait plus de 12 ans que les associations de défense des travailleuses domestiques se battent pour obtenir un cadre législatif, mais

"Même dans les pays scandinaves où la perception commune veut que le travail domestique "ne devrait pas exister", chacun étant censé en assumer sa part plutôt que de le déléguer à un autre travailleur, on observe une augmentation du phénomène qui se développe en marge de la législation. Au Danemark par exemple, c'est le système de travail "au pair" qui est détourné pour fournir des services domestiques."

Luc Demaret (ACTRAV)

sans succès. Parfois, un cadre, au moins partiel, existe, mais il n'est pas appliqué par les employeurs. "Certaines législations définissent des éléments comme la durée de la journée de travail, mais elles ne sont pas appliquées. Le Brésil par exemple est l'un des pays qui a adopté une législation concernant le travail domestiques, mais les employeurs n'en ont cure et les autorités n'en assurent pas le respect", relève Marcelina Bautista (CONLACTRAHO-Mexique).

L'absence de protection sociale en cas d'accident, de maladie, comme en matière de retraites, est au autre problème majeur. C'est pourtant un travail très physique qui comporte de nombreux risques. Au Sénégal par exemple, seulement 2% des travailleuses domestiques sont déclarées à la sécurité sociale.

Déficit d'inspection du travail

Le travail au domicile de l'employeur se conjugue très mal avec une réelle application de l'inspection du travail, au motif du respect de la vie privée. En outre, dans de nombreux pays, il est interdit aux travailleurs et travailleuses domestiques de s'affilier à un syndicat.

"L'un des problèmes fondamentaux tient à l'isolement et à la vulnérabilité des travailleuses et travailleurs domestiques. Le fait de devoir travailler et parfois aussi vivre sur place, dans une résidence particulière, les rend extrêmement dépendant(e)s de la bonne ou de la mauvaise foi de leur employeur et les expose à la violence et à l'exploitation sexuelle. Pour peu qu'ils ou elles aient un contrat d'emploi, les termes sont généralement dictés par l'employeur, qui n'a aucune raison de craindre une descente de l'inspection du travail. Dans bon nombre de pays, les domestiques ne sont pas protégés par la législation du travail, ce qui a bien entendu pour effet de les spolie de leur statut et de leurs droits en tant que travailleuses et travailleurs, y compris la liberté d'association et la négociation collective". Barbro Budin, (UITA), résume ainsi toute la vulnérabilité qui expose particulièrement les travailleurs et travailleuses domestiques aux risques d'exploitation, parfois extrême.

N.D.

(1) Voir Vision syndicale: Sri Lanka: Les syndicats sur la brèche: <http://www.ituc-csi.org/vision-syndicale-sri-lanka.html>

(2) Lire l'interview intégrale de Sartiwen Binti Sanbard à l'adresse: <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-sartiwen-binti.html>

Le rapport annuel de la CSI épingle les abus

Le 26 octobre 2009, Mautik Hani, une travailleuse domestique de nationalité indonésienne, dénonçait des violences extrêmes perpétrées à son encontre par son employeur malaisien. Parmi de très nombreux autres, ces cas sont relevés par le rapport annuel de la CSI qui, année après



année, dénonce les violations des droits syndicaux dans le monde. Il détaille des cas d'abus graves perpétrés à l'encontre de travailleuses domestiques migrantes, en particulier dans la région du Moyen Orient, où les employées domestiques migrantes sont très fréquemment victimes de maltraitements sexuelles et physiques. Poussées à bout, certaines d'entre elles se suicident, comme au Koweït, où 13 cas de suicide ou de tentative de suicide ont été rapportés parmi des travailleuses domestiques indonésiennes pour le seul mois de novembre 2009. Le rapport pointe du doigt le travail des enfants dans le secteur domestique, notamment en Haïti. Il souligne par ailleurs les difficultés légales rencontrées par les travailleurs et travailleuses domestiques migrants à s'organiser.

Le rapport annuel 2010, qui couvre 140 pays sur les cinq continents et expose les violations des droits syndicaux survenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009, sera disponible sur le site web de la CSI à partir du 9 juin 2010: www.ituc-csi.org

Moyen-Orient – Asie: des réformes partielles insuffisantes

Human Right Watch dresse un bilan accablant de l'exploitation dans la région.

De nombreux pays du Moyen Orient et d'Asie accueillent un grand nombre de travailleurs domestiques migrants: ils sont estimés à 196 000 à Singapour et 200 000 au Liban, jusqu'à 660 000 au Koweït et 1,5 million en Arabie Saoudite. Le travail domestique des migrants est une source importante d'emploi pour les femmes d'Indonésie, du Sri Lanka, des Philippines, du Népal, d'Inde et d'Ethiopie. Les revenus des employés immigrés constituent en outre une part non négligeable des milliards de dollars de fonds envoyés dans ces pays chaque année.

"Mais les réformes entreprises ces dernières années par les gouvernements du Moyen Orient et d'Asie sont bien loin de couvrir les protections minimales requises pour venir à bout des abus perpétrés contre les employés de maison migrants", a déclaré l'ong Human Rights Watch, dans un

rapport(1) publié à la veille du 1er mai, Journée internationale du travail. "Malgré les récentes améliorations, des millions d'employées asiatiques et africaines font toujours partie des populations à haut risque, exposées à l'exploitation et la violence avec peu d'espoir de recours", a ajouté Human Rights Watch.

Ce rapport examine les huit pays suivants: Liban, Jordanie, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Bahreïn, Singapour et Malaisie. "Au cours des cinq dernières années, plusieurs gouvernements ont procédé à des améliorations concrètes en faveur des employés de maison migrants, mais en général ces réformes sont lentes, mises en œuvre petit à petit et le fruit d'efforts laborieux", a expliqué Nisha Varia, chercheuse auprès de la division Droits des femmes à Human Rights



En août 2009, le gouvernement philippin a rapatrié d'Arabie Saoudite 44 Philippines qui vivaient dans un refuge depuis des mois. Elles faisaient partie d'un groupe de 127 Philippines, pour la plupart des travailleuses domestiques, qui avaient fui leur lieu de travail se plaignant de mauvais traitements, de nourriture insuffisante, d'horaires de travail démesurés et de non-paiement des salaires (HRW).

•••

Watch (HRW). "La Jordanie a eu le mérite d'intégrer le travail domestique dans son droit du travail, mais son application reste problématique. Singapour a engagé des poursuites judiciaires contre les auteurs d'abus physiques perpétrés à l'encontre des travailleurs domestiques mais n'a toujours pas réussi à leur garantir ne serait-ce qu'un jour de repos hebdomadaire."

"Les réformes rencontrent souvent une forte résistance à la fois de la part des employeurs habitués à avoir un employé de maison à son service 24 h/24 et de la part des pourvoyeurs de main-d'œuvre qui profitent largement d'un système peu réglementé", a observé Nisha Varia.

Les gouvernements du Liban, des Émirats Arabes Unis, du Koweït, du Bahreïn, d'Arabie Saoudite et de Malaisie ont tous annoncé publiquement leur volonté d'amender le droit du travail existant dans leur pays ou de travailler à un projet de loi sur le travail domestique. Malgré des années de propositions toutefois, aucun de ces pays n'a encore adopté de telles réformes. Le conseil consultatif (Shura) d'Arabie Saoudite a approuvé une annexe au droit du travail portant sur le travail domestique mais cette annexe n'a pas encore été approuvée par le gouvernement. À Singapour, le ministère du Travail a rejeté à plusieurs reprises les appels en faveur de l'extension des protections prévues par le droit du travail aux employés de maison.

Les réformes relatives à l'immigration évoluent encore plus lentement que les réformes en matière de travail, dénonce HRW. Dans les pays étudiés, les employés de maison immigreront avec des visas à durée déterminée, en vertu desquels les employeurs jouent un rôle de "parrain" d'immigration. Le système renforce le risque d'abus en donnant une emprise excessive aux employeurs qui peuvent décider du renvoi de



→ UNIFEM - Abou Mahjoob

leurs employés comme bon leur semble ou de les empêcher d'être employés par un nouvel employeur.

Les systèmes de dépôt de plainte sont souvent inaccessibles aux travailleurs domestiques séquestrés dans des maisons et ne parlant pas la langue locale. Certains cas retiennent l'attention des autorités mais la procédure juridique traîne alors souvent des années, années pendant lesquelles les victimes patientent généralement dans des centres d'hébergement bondés, incapables de travailler. Ces temps d'attente infinis et l'incertitude du résultat poussent de nombreux employés de maison à retirer leur plainte ou à négocier des arrangements financiers pour pouvoir rentrer chez eux rapidement. Dans d'autres cas, les travailleurs domestiques qui portent plainte sont forcés de se défendre eux-mêmes contre des allégations de vols, de sorcellerie ou d'adultère.

(1) "Slow Reform: Protection of Migrant Domestic Workers in Asia and the Middle East", "Lentes des réformes et protection des travailleurs domestiques migrants en Asie et au Moyen Orient", rapport disponible sur le site www.hrw.org

La double vulnérabilité des travailleuses domestiques migrantes

Le statut de migrant(e) implique trop souvent des abus spécifiques supplémentaires pour les travailleurs et travailleuses domestiques. Au risque de tomber dans le trafic et le travail forcé.

Le travail domestique est au cœur des flux migratoires. Les enjeux économiques sont colossaux, les sommes d'argent envoyées par les travailleuses domestiques immigrées permettent la survie de millions de familles dans les pays d'origine. Parfois, ça peut être aussi un tremplin économique pour la travailleuse migrante qui peut revenir au pays avec un pécule acquis par son travail à l'étranger, par exemple pour financer des études ou investir dans une petite activité génératrice de revenus. Dans les pays de destination, elles sont un pilier essentiel qui permet à toute l'organisation de la société et de l'économie de fonctionner.

"Le recours, par les pays riches, à des travailleurs domestiques originaires de pays pauvres soulève de nombreuses questions. Un aspect souvent passé sous silence est celui de la contribution de ces travailleurs au développement économique des pays d'accueil. "Sous-traiter" les tâches domestiques à des travailleuses migrantes qui acceptent des salaires très modestes, permet aux familles des pays riches d'accroître leurs revenus issus d'activités productives. Mais les gains ainsi acquis sont rarement partagés de façon

équitable et juste. Le travail domestique demeure sous-payé, sous-évalué et le recours aux travailleurs de pays pauvres ne fait que renforcer ce postulat", analyse Claire Courteille, directrice du département de l'Égalité à la CSI.

Confiscations de papier d'identité, permis de travail ou permis de séjour, discriminations basées sur l'origine, enfermement dans le logement de l'employeur, abandon, modification du contrat à l'arrivée dans le pays de destination et autres pratiques abusives des agences de recrutement... La liste est longue des abus qui s'ajoutent aux difficultés liées au déracinement et à l'isolement que vivent les travailleuses domestiques migrantes. Les médias se font de temps à autre l'écho de ces drames humains, mais la plupart du temps les travailleuses domestiques migrantes souffrent en silence, parfois au prix d'y laisser leur vie.

Agences de recrutement

Souvent maillon indispensable pour mettre en contact les travailleuses dans leurs pays d'origine et les employeurs

dans les pays de destination, les agences de recrutement et de placement sont régulièrement pointées du doigt pour leurs pratiques malhonnêtes, voir carrément mafieuses, au point parfois d'entraîner la travailleuse dans une situation d'esclavage pour dettes.

"Le principal problème des domestiques indonésiennes à Hong Kong concerne les salaires. Durant les sept premiers mois de contrat, les domestiques doivent rétrocéder 3.000 dollars de Hong Kong (348 Euros) par mois à leur agence de placement, or le salaire est à peine plus élevé. Elles travaillent donc durant sept mois sans quasiment aucun revenu personnel. Beaucoup sont licenciées après ces sept mois, et si elles ne retrouvent pas un employeur rapidement, elles sont renvoyées dans leur pays d'origine. Si elles veulent ensuite revenir à Hong Kong, elles doivent recommencer à payer ces déductions pendant les premiers sept mois, qui profitent à l'agence de recrutement en Indonésie et l'agence de placement à Hong Kong. Cette pratique va à l'encontre de la loi: le gouvernement de Hong Kong ne prévoit qu'une déduction de 10% du premier salaire, soit 340 HK\$ (33 Euros). La loi dit aussi que le ticket d'avion du domestique doit être payé par l'employeur, mais en raison du jeu de la concurrence entre agences, l'employeur ne paie presque rien à ces agences, qui fournissent donc le billet aux migrantes", explique Sartiwen Binti Sanbardi (IMWU- Hong Kong).

"Beaucoup de Somaliens viennent au Kenya. Comme leur pays est en ruines, ils viennent chercher un emploi pour survivre. Certains travaillent simplement pour de la nourriture, un abri, rien de plus, ils ne se préoccupent pas du salaire. On trouve beaucoup de Somaliennes dans le travail domestique à Nairobi", raconte pour sa part Albert Njeru (KUDHEIHA- Kenya). "La situation est particulière à Mombasa car c'est une ville située sur la côte, avec un grand port. Des trafiquants d'êtres humains repèrent les personnes vulnérables et tentent de les envoyer hors du pays, notamment vers les pays arabes, où elles ne reçoivent pas le salaire minimum promis", ajoute-t-il.

Quand la coutume cache des pratiques de trafic et de travail forcé

Fatou Bintou Yaffa (CNTS- Sénégal) dénonce pour sa part la coutume parfois invoquée pour cacher des réalités de trafic et travail forcé: *"Les gens n'osent pas le dire, à cause des coutumes et des mentalités. Il y a des femmes qui ne diront jamais qu'elles ont été envoyées en soit disant "vacances" par la famille mais qui se sont en réalité retrouvées à faire le travail domestique. Ca ne dit pas son nom, mais c'est déjà du trafic. Travailler en échange d'un repas et juste un peu d'argent à envoyer à la famille au village. D'ailleurs, en ville, on entend souvent des femmes dire qu'elles vont aller au village chercher des nouvelles filles, qui n'ont souvent que 14 à 18 ans. Pour échapper à cette condition de misère, de nombreuses jeunes domestiques sénégalaises cherchent à tenter leur chance à l'étranger, au risque de tomber aux mains de trafiquants d'êtres humains".*

Une partie d'entre elles mettent le cap sur la Mauritanie voisine, escale potentielle vers l'Europe, où elles partagent le sort d'autres femmes migrantes venues de plusieurs pays de la région. Elles ont quitté leur pays d'origine dans des conditions difficiles. La plupart sont arrivées par la route après avoir subi de lourdes tracasseries en traversant parfois plusieurs frontières... via des intermédiaires qui leur promettent un enrichissement facile en Mauritanie pour financer la poursuite de leur migration vers l'Europe. Mais très vite

les problèmes surgissent avec les intermédiaires. Paiement très faible ou non paiement, mauvais traitement, séquestration, privation de nourriture et de soins médicaux, horaires de travail excessivement longs, harcèlement et viols... les problèmes avec les patrons surgissent aussi très vite. *"Elles n'ont aucune visibilité, parce que d'une part elles sont étrangères, et d'autre part parce que leur lieu de travail est à l'abri des regards, sans reconnaissance légale, la plupart du temps sans statut et sans contrat. Logées à domicile dans un coin de la cuisine de l'employeur, elles doivent être disponibles 24h/24. Même en pleine nuit, elles sont réveillées",* dénonce Moukheiry Sidiel Moustapha (Mauritanie CGTM) (voir article p.13).

Derrière les grilles des ambassades

"Dans les ambassades de Nouakchott on a eu vent de situations inacceptables. Notamment des cas de travail à double horaire pour un salaire très bas. Le contrat est signé entre l'intermédiaire et l'ambassade concernée, sans que la femme sénégalaise concernée ne soit impliquée dans ce contrat. Elle ne connaît pas le salaire réel que touche l'intermédiaire conformément au contrat, mais elle ne peut abandonner ce travail car elle doit faire vivre ses enfants restés au pays", poursuit Moukheiry Sidiel Moustapha.

Trop d'ambassades semblent tentées de faire rimer immunité diplomatique avec impunité et les dénonciations de situations scandaleuses de véritable esclavage moderne se multiplient. En février dernier, des diplomates saoudiens et émirats se sont retrouvés sous les feux de l'agence gouvernementale britannique de lutte contre le trafic d'êtres humains. Selon Kalayaan, une ONG spécialisée dans la défense des droits des domestiques migrantes et partenaire du syndicat TUC, six personnes travaillant à Londres pour des diplomates et hauts dignitaires de ces deux pays du Golfe étaient victimes de trafic.

N.D.

→ Reuters



Discriminations et violences contre les femmes

Largement majoritaires dans les emplois domestiques, les femmes sont souvent victimes de violences, notamment de harcèlement et abus sexuels.

La dimension de genre est au cœur des discriminations qui pèsent sur le travail domestique", dénonce Barbro Budin, en charge des questions d'Égalité à l'UITA. "Diverses organisations représentant les travailleurs et travailleuses domestiques ont fait un travail formidable pour mettre en lumière et articuler les aspects sexospécifiques et les comportements discriminatoires traditionnels qui sont perpétrés à l'encontre des femmes dans ces emplois. Des études considérables ont aussi été menées par différents départements de l'OIT dans ce domaine", ajoute Barbro Budin (UITA).

Salaire inférieur

Au Sénégal par exemple, les travaux fait par les hommes comme le jardinage ou le gardiennage sont nettement mieux payés que le travail domestique réalisé par les femmes, comme le nettoyage, la lessive et la garde des enfants. "Le gain pour ces travailleuses est tellement faible qu'avec la cherté des loyers et la nécessité d'envoyer de l'argent pour la famille au village, elles ne parviennent que très difficilement à survivre", dénonce Fatou Bintou Yaffa (CNTS-Sénégal).

Isolée, la travailleuse domestique est harcelée sexuellement par son employeur, surtout si elle vit au domicile de ce dernier et/ou qu'elle est migrante. Et face aux assauts des maris ou des fils, les travailleuses domestiques sont aussi souvent en butte à l'hostilité des épouses de leurs employeurs.

"Lorsqu'une travailleuse domestique qui vit chez son employeur est frappée par ce dernier, c'est vraiment très difficile pour elle de se défendre: si elle demande l'aide de policiers, ceux-ci prendront toujours le parti de l'employeur, à moins qu'elle n'ait des marques importantes sur le corps. C'est encore plus difficile de se défendre en cas de harcèlement sexuel, c'est un sujet tabou", dénonce Grace Silva, en charge de la ligne téléphonique mise en place par le syndical sri-lankais NWC pour dénoncer les abus contre les travailleuses domestiques.

Rapports de force inégaux



→ Reuters

"La travailleuse domestique vient d'une famille pauvre, l'employeur sent donc que les rapports de force sont inégaux. Certains employeurs menacent leur travailleuse domestique de la tuer si elle parle, ou de faire en sorte que son frère ou sa sœur perde son emploi. Même quand la fille tombe enceinte suite aux harcèlements sexuels, elle n'ose pas révéler qui est le père, sinon l'employeur la licenciera, sans se préoccuper de l'enfant", explique Albert Njeru (KUDHEIHA- Kenya).

Suite aux viols, des travailleuses domestiques sont aussi jetées à la rue pour cause de grossesse non désirée.

Les conditions de logement souvent déplorables renforcent aussi les risques. "Beaucoup de domestiques migrantes ne sont pas logées décemment, elles dorment sur les balcons, le fauteuil du living etc. Ne pas avoir sa propre chambre augmente les risques d'abus sexuels", témoigne Sartiwen Sanbardi (IMWU-Hong Kong).

N.D.



La dimension de genre est au cœur des discriminations qui pèsent sur le travail domestique, dénonce Barbro Budin (UITA).



→ Jacky Delorme

"Elles ne connaissent pas leurs droits"

"Le harcèlement sexuel, l'absence de contrat de travail, le manque de liberté d'association et les salaires très bas. Beaucoup de travailleuses domestiques n'ont pas beaucoup d'éducation et ne sont pas au courant de leurs droits car elles sont encore très jeunes ou ont été employées depuis l'enfance... Nous avons mené une étude concernant les travailleuses domestiques de Mombasa, en collaboration avec le Centre de solidarité de l'AFL-CIO. Mombasa attire des travailleuses domestiques de tout le pays car elle a la réputation d'être mieux nantie, entre autres parce qu'on y trouve des étrangers qui paient en dollars. L'étude a notamment montré que la plupart des employées domestiques ne reçoivent pas de nourriture

de la part de leur employeur, que leurs cartes d'identité sont confisquées, qu'elles sont sous-payées et que beaucoup sont enfermées dans le domicile quand l'employeur part, avec le risque de ne pas pouvoir s'échapper en cas d'incendie".

Voir l'interview intégrale d'Albert Njeru (KUDHEIHA- Kenya) à l'adresse: <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-albert-njeru.html?lang=fr>



→ Samuel Grumia

Employer un enfant, ce n'est pas lui rendre service

Les enfants sont des proies idéales pour les employeurs de travailleurs domestiques : plus faciles à contrôler, moins payés que les adultes, ils sont corvéables à merci.

La nature informelle et cachée de l'emploi comme travailleur domestique rend difficile l'évaluation du nombre d'enfants impliqués dans le monde. Le BIT avance toutefois des estimations atteignant plusieurs millions. Il cite des rapports récents selon lesquels 175.000 enfants de moins de 18 ans sont employés dans le travail domestique en Amérique centrale, plus de 688.000 pour la seule Indonésie, près de 54.000 de moins de 15 ans en Afrique du Sud, ...

Le BIT souligne que l'on trouve plus de filles de moins de 16 ans dans le travail domestique que dans tout autre type de travail d'enfant (le travail domestique touche plutôt les filles mais, dans certains pays, les garçons sont plus nombreux).

Dans beaucoup de régions, tant la population que les autorités publiques rechignent à reconnaître que le travail domestique est une forme de travail des enfants. Il est souvent considéré comme un service rendu par l'employeur pour aider des enfants pauvres et leurs familles. En réalité, la raison principale de l'emploi d'enfants domestiques est qu'ils ont un salaire inférieur et sont plus faciles à contrôler que les adultes. Ils sont exposés aux mêmes dangers que les travailleurs domestiques adultes (brûlures et coupures dans la préparation des repas, transport de récipients d'eau sur de longues distances, utilisation de produits nettoyants nocifs, ...), mais les conséquences de ces dangers peuvent être plus grave pour les enfants, notamment sur le plan des troubles musculo-squelettiques.

Tous les employeurs de travailleuses domestiques ne leur infligent pas des mauvais traitements, mais la situation vulnérable d'enfants au sein du domicile privé facilite les pires abus. De nombreux enfants domestiques confient qu'ils sont régulièrement victimes de coups, d'abus verbaux, d'humiliations, voire d'harcèlement sexuel de la part de leurs patrons ou de proches de ces derniers. Beaucoup subissent aussi des discriminations au sein du domicile. *"Ma patronne avait donné comme instruction à ses enfants et à son mari de ne pas me parler, sous prétexte que nous n'étions pas du même niveau social. Je ne sortais presque jamais de l'appartement, sauf pour aller conduire et rechercher les deux enfants à l'école. Ca me faisait de la peine de voir*



→ OIT

une école alors que j'en étais privée", explique Sara, une habitante de Fès (Maroc) qui a dû commencer à travailler comme domestique dès l'âge de 10 ans. Une réalité dont atteste aussi Albert Njeru, secrétaire général du syndicat kenyan KUDHEIHA: *"Même si c'est illégal, le travail d'enfant domestique commence parfois dès l'âge de 10 ans".*

S.G.

-Pour plus d'informations sur le travail des enfants domestiques, consulter le site du programme IPEC à l'adresse <http://www.ilo.org/ipcc/areas/Childdomesticlabour/Keydocuments/lang--en/index.htm>

Toute implication d'un enfant dans une tâche domestique n'est pas du travail d'enfant.

Donner un coup de main à ses parents en faisant la vaisselle, en gardant le bébé, en nourrissant les poules ou par d'autres tâches non dangereuses qui n'empiètent pas sur l'éducation des enfants ni sur leur temps de jeu peut être une expérience positive pour les enfants. On parle de travail domestique d'enfants dans des conditions proches de l'esclavage, dangereuses ou relevant de l'exploitation.

Une forme d'esclavage moderne des enfants

Rien que pour Lomé, la capitale du Togo, on estime à 250.000 le nombre d'enfants travailleurs domestiques, dont une majorité de filles. Beaucoup sont victimes de graves maltraitements. Sous prétexte de poursuivre une tradition, le "confiage".

Selon le système traditionnel, des familles plus aisées accueillent les enfants de milieu moins favorisé et les mettent à l'école. Les enfants effectuaient en contrepartie de menus travaux domestiques. *"Mais aujourd'hui, ce système du confiage a été complètement dénaturé.*

Les employeurs en profitent, ils ne donnent pas le salaire à l'enfant. Ils promettent parfois d'inscrire l'enfant à l'école mais ne le font pas, il n'y a aucune réglementation", dénonce Claudine Akakpo (CSTT-Togo).

Voir l'interview intégrale de Claudine Akakpo à l'adresse: <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-claudine-akakpo-cstt.html>



→ Jacky Delorme

"En finir avec l'exclusion qui rime avec exploitation"

L'interview de Luc Demaret, chargé du dossier "travail domestique" au Bureau des activités pour les travailleurs du BIT (ACTRAV).

- Quel est l'objectif fondamental d'un nouvel instrument de l'OIT?

L'objectif fondamental est de rendre la dignité à ces travailleuses et travailleurs, de transformer un rapport d'exploitation par un rapport de droit. Le point principal qui a poussé l'OIT à agir, c'est la prise de conscience que des dizaines de millions de gens sont exclus de toute reconnaissance et de toute protection. L'exclusion est à l'origine de tous les maux que subissent les travailleurs et travailleuses domestiques, notamment l'image très négative qui leur est accordée dans nos sociétés.

Quand on regarde en arrière, on se rend compte que la fin de l'esclavage a été suivie par la mise en place d'un cadre législatif de protection du travail. Mais les travailleuses domestiques, comme les travailleurs agricoles, sont restés à l'écart de ce "bon en avant" du monde du travail. Ce n'est pas par hasard si des cas de véritable esclavage domestique moderne sont régulièrement révélés au grand jour, c'est la conséquence d'une lacune historique qui veut que ce secteur soit toujours marqué par une relation de travail basée sur la domination.

- Comment définir le travail domestique afin d'avoir une base de travail objective?

Ce sera le point crucial de la conférence, avec deux écueils à éviter. D'une part, veiller à éviter toute forme d'exclusion. La demande d'un nouvel instrument est précisément de remédier à l'exclusion qui pèse sur un groupe de travailleurs, il faut une approche suffisamment générique. Mais d'autre part, attention à ne pas se baser sur une définition trop large qui couvrirait des travailleurs et travailleuses déjà couverts par ailleurs. Comme par exemple les infirmières ou encore les aides à domicile, qui sont déjà reconnues par un système de relations professionnelles qui leur est propre. Il faudra être très attentif à ne pas élaborer une définition fourre-tout qui introduirait un manque de clarté préjudiciable, avec risque de perte d'avantages déjà acquis pour certains travailleurs.

- Pourquoi une recommandation est-elle aussi nécessaire?

Une recommandation fournira aux gouvernements des mécanismes d'application de la convention adaptés aux spécificités très particulières liées au travail domestique, par exemple en matière d'horaires, de congé, de logement etc. La recommandation fournira aussi des pistes pour les gouvernements prêts à aller au-delà des droits minimums protégés par une convention. Il faut être attentif aux perspectives de valorisation, notamment via la formation. De plus en plus essentiel au fonctionnement harmonieux de nos sociétés, le travail domestique comporte de nombreuses facettes et un large potentiel de développement.

- Déjà en 1948, la Conférence internationale du travail avait adopté une résolution exprimant sa préoccupation sur le travail domestique. Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps?

C'est vrai que déjà en 1948, et par après en 1965, l'OIT

avait exprimé sa préoccupation. Depuis lors, ce n'est pas que l'OIT n'ait rien fait, mais la pression n'était pas encore suffisante pour permettre de faire un pas significatif. D'une part, c'est aux alentours de l'année 2005 que les travailleuses domestiques ont été de plus en plus nombreuses à prendre conscience de la nécessité de s'organiser. Les associations de travailleuses domestiques se sont multipliées, surtout en Amérique latine et en Europe, et sentant les limites de leurs formes d'organisation, elles se sont alors rapprochées du mouvement syndical. D'autre part, les discussions en 2004 sur les travailleurs migrants, de même que les discussions sur l'élimination du travail des enfants, ont aussi eu un impact, en achoppant à chaque fois sur la nébuleuse du travail domestique.

Quel rôle le mouvement syndical a-t-il joué pour la revendication d'une action normative de l'OIT?

La dynamique entre associations de travailleuses domestiques et syndicats s'est fortement développée et le mouvement syndical a porté les revendications de ces dernières à l'OIT. C'est clairement le groupe des travailleurs au sein de l'OIT qui a permis d'inscrire le sujet à l'ordre du jour. Certaines associations se sont transformées en syndicats, comme à Hong Kong. Le mouvement syndical lui-même a fait de gros efforts d'organisation de ces travailleuses domestiques.

Mais l'organisation syndicale a aussi ses limites, notamment dans les trop nombreux pays où les travailleurs et travailleuses domestiques n'ont pas le droit de créer un syndicat. D'où le besoin formulé par le mouvement syndical d'un instrument normatif pour débloquer la situation.

La seule perspective d'une convention a d'ailleurs suscité un mouvement d'enthousiasme profond, à la fois parmi les travailleuses domestiques et chez les syndicats. Cette mobilisation, avant même l'existence d'une convention, a aussi déjà commencé à interpeller des gouvernements, et même les employeurs. Le débat n'est pas encore officiellement ouvert que la seule perspective d'une convention a déjà un impact politique important.

Quel rôle le mouvement syndical peut-il encore jouer à ce stade de la Conférence du Travail?

Sur base d'un questionnaire soumis à toutes les parties en janvier 2009, le Bureau international du travail a soumis des conclusions qui vont servir de bases aux discussions. Chaque disposition va faire l'objet d'un travail tripartite. Il va falloir négocier et convaincre pour obtenir une convention suffisamment efficace qui soit aussi ratifiable. C'est-à-dire fournir des normes minimales solides suffisantes, qui pourront permettre au niveau national d'améliorer la situation de départ et ensuite d'induire une dynamique de progrès supplémentaire via le système des relations professionnelles.

- Quelles sont les réticences et résistances principales auxquelles le groupe des travailleurs doit s'attendre?

Les gouvernements ont des questionnements sur la mise en œuvre, essentiellement parce que le travail dans un domicile privé est en théorie peu accessible à l'inspection du



Remplacer un rapport d'exploitation par un rapport de droit et apporter aux travailleuses domestiques un levier d'émancipation et de revalorisation.



Luc Demaret (BIT-ACTRAV)



Lire l'interview intégrale à l'adresse: <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-luc-demaret-bit.html>

travail. Certains s'interrogent aussi sur les enjeux financiers en termes de sécurité sociale. Des pays ont pourtant déjà trouvé des moyens de répondre à ces questions, par exemple au Brésil, en Uruguay, ou en Afrique du Sud. En Europe, certains pays ont associé les employeurs, pour sortir les services domestiques de l'informalité. Il y a une masse critique d'expériences qui peuvent être utilisées au cours de cette discussion comme source d'inspiration. Il faudra aussi engager le dialogue avec les employeurs. En Belgique, par exemple, la proposition de convention et recommandation est soutenue par l'ensemble des partenaires sociaux y compris donc les employeurs.

-Après la Conférence internationale du travail, quelles seront les étapes suivantes?

Lors de la Conférence de cette année, il s'agit de passer en revue les propositions du Bureau international du travail pour établir un projet de convention et recommandation qui sera renvoyé aux Etats membres et aux partenaires sociaux. Après révision du texte sur base d'éventuels commentaires et d'une deuxième discussion tripartite au cours de la Conférence internationale du Travail de 2011, les textes de la convention et de la recommandation devront alors être adoptés par une majorité des deux tiers de délégués de l'OIT. Cette étape cruciale et demandera beaucoup de force de conviction. La phase suivante sera alors celle des rati-

fications. L'OIT devra lancer une campagne de ratification, mais la mobilisation syndicale sera ici essentielle pour faire réellement bouger les choses sur le plan national.

-Concrètement, comment une nouvelle convention de l'OIT pourra-elle aider une travailleuse domestique victime d'abus?

Une convention ratifiée a force de loi dans les pays qui y sont parties. La peur du gendarme aura sans doute pour effet immédiat de voir un grand nombre de personnes ayant recours au travail domestique se plier aux nouvelles règles. Les travailleurs et les travailleuses domestiques connaîtront leurs droits et les campagnes d'information syndicales pourront y contribuer. Si par exemple une travailleuse domestique est licenciée simplement parce qu'elle est enceinte, elle pourra obtenir réparation devant un tribunal. Elle pourra se faire aider par une organisation syndicale. Il sera difficile aux personnes recourant au travail domestique d'agir dans l'ombre: des conditions de travail décentes devront être respectées, une protection sociale minimale, des jours de congé, un repos hebdomadaire. On peut envisager, comme c'est le cas dans certains pays, des conventions collectives spécifiques. On passe du monde de l'exploitation à celui de la dignité, c'est un levier de changements concrets.

N.D.



Rompre l'isolement et sortir de l'ombre les travailleurs et travailleuses domestiques



Claire Courteille, CSI



Une Convention de l'OIT, un outil de protection indispensable pour un emploi décent

Le débat à la Conférence de l'OIT en juin 2010 est une étape cruciale dans une bataille syndicale de longue haleine.

Le mouvement syndical international fait intensive-ment campagne en faveur d'une convention de l'OIT assortie d'une recommandation, il est grand temps que les gouvernements et les partenaires sociaux se mobilisent afin de mettre fin à cette exploitation de la misère, en offrant à ces travailleurs et travailleuses la possibilité d'un emploi décent", déclare Claire Courteille, directrice du département de l'Egalité à la CSI.

"Comme les syndicats, les employeurs et le gouvernement sont des partenaires au sein de l'OIT, il sera plus facile de sensibiliser les employeurs avec une telle norme. Une convention nous aiderait vraiment beaucoup sur le terrain quand nous luttons pour la rémunération des travailleuses domestiques, contre le travail des enfants, pour le travail décent... Elle représenterait un cadre international qui pourrait soutenir nos actions", espère Albert Njeru (KUDHEIHA- Kenya).

Sur base d'un questionnaire soumis à toutes les parties en janvier 2009, le Bureau international du travail a soumis des conclusions qui vont servir de bases aux discussions. Chaque disposition va faire l'objet d'un travail tripartite. Les syndicats sont particulièrement attentifs à ce que soit assurée la protection des catégories de travailleurs et travailleuses comme les migrants, les jeunes, les travailleurs résidant au domicile de l'employeur, ou encore les travailleurs et travailleuses à temps partiel. Dans le cadre général de son combat en faveur des principes et droits fondamentaux au travail pour la main-d'œuvre domestique, le mouvement syndical insiste sur le respect de la liberté d'association et de négociation collective, condition indispensable de l'accès à l'ensemble de ces droits fondamentaux.

"Ils doivent être légalement protégés par la mise œuvre de

lois adaptées à la spécificité de leurs conditions de travail, ils doivent être informés de leurs droits, avoir accès aux tribunaux et pouvoir s'organiser entre eux afin de défendre leurs intérêts", ajoute Claire Courteille.

Une fois ces instruments adoptés, le mouvement syndical se portera alors sur l'étape suivante: s'assurer d'une ratification à l'échelle la plus large possible, ainsi qu'à l'application complète de ces instruments. Une application qui sera d'autant plus envisageable que les efforts de sensibilisation auront été développés au niveau national par les syndicats et leurs partenaires.

Parallèlement à son action à l'OIT et en collaboration avec les partenaires de la société civile partageant les mêmes objectifs, le mouvement syndical est en effet déterminé à poursuivre et intensifier ses efforts pour organiser les domestiques. Un défi ardu et immense qui se traduit déjà par une multiplication d'expériences concrètes et encourageantes (voir articles p. 10 à 16)

"En général, la Malaisie respecte les conventions internationale, elle n'aime pas qu'un forum international s'intéresse à elle pour des situations où elle permettrait l'exploitation. Nous espérons donc beaucoup l'adoption de cette nouvelle convention", explique G.Rajasekaran, secrétaire général du syndicat malaysien MTUC, qui loin d'attendre passivement ce nouvel instrument juridique, mène campagne avec énergie en faveur des domestiques, en sensibilisant le plus grand nombre de ménages concernés et en demandant aux ONG, mouvements religieux et partenaires de la société civile de parler de cette problématique sociale, afin de préparer les conditions qui feront que le gouvernement adoptera plus facilement des lois en ce sens (voir article p.15)

N.D.

Bonnes pratiques syndicales pour organiser le travail domestique

Comment surmonter les difficultés d'organisation? Exemple de techniques adaptées et innovatrices de recrutement.

Dans la dynamique globale d'organisation de l'informel et de combat pour un travail décent pour tous et toutes, de plus en plus de syndicats de par le monde cherchent aujourd'hui à organiser le travail domestique, malgré les difficultés particulières de cette démarche. *"Il est nettement plus facile d'organiser une usine que des travailleuses et des travailleurs individuels chez des particuliers. Parmi les autres raisons qui expliquent le faible taux de syndicalisation, il y a les nombreux obstacles qui empêchent les travailleuses et travailleurs domestiques de se réunir, outre la peur de perdre leur emploi en cas d'adhésion à un syndicat"*, explique B.Budin (UITA). *"En l'absence de culture syndicale dans ce type de main-d'œuvre, les syndicats doivent être créatifs pour trouver des stratégies permettant de l'organiser et la garder au sein de leurs organisations"*, poursuit Marcelina Bautista (CONLECTRAHO-Mexique), qui cite notamment la mise sur pied d'agences de placement qui permettent d'informer les employeurs de leurs obligations.

Médias et lieux de rencontres

Le contact à travers les médias est un premier pas essentiel pour que les syndicats se fassent connaître auprès des travailleurs et travailleuses domestiques. *"A chaque fois que nous parlons de leurs problèmes dans les médias, nous recevons des coups de téléphone d'employées domestiques qui viennent s'informer de leurs droits"*, confirme Isa Le Blanc (NUDE- Trinité-et-Tobago) (1). Certains syndicats les approchent en identifiant les lieux de détente, comme des parcs publics, ou encore les communautés religieuses ou d'expatriés qu'ils/elles fréquentent. A l'exemple du syndicat DWU aux Etats-Unis, les militants syndicaux peuvent aussi se mobiliser pour aller à leur rencontre dans la rue et les transports publics, par exemple en repérant celles qui se promènent avec une poussette d'enfant. Le porte-à-porte et les réseaux de voisinage sont une approche complémentaire. Pour les travailleuses domestiques migrantes, il est essentiel de chercher un premier contact dès l'arrivée dans le pays de destination, par exemple dans les aéroports, pour les informer de leurs droits.

Car même le peu de droits qui leur sont alloués, les travailleurs et travailleuses domestiques n'en ont pas conscience par manque d'information. En Afrique du Sud par exemple, *"beaucoup de travailleurs domestiques qui sont licenciés, croient qu'ils doivent quitter leur emploi, sans savoir que l'employeur leur doit de l'argent et n'a pas le droit de les mettre dehors du jour au lendemain, mais est obligé, grâce à la nouvelle législation que nous avons obtenue, de les garder à son domicile durant un mois en attendant de trouver un nouvel emploi"*, explique ainsi Hester Stevens (SADSAWU).

Changer les mentalités...

Le travail domestique est généralement peu valorisé, souvent même connoté d'une image dégradante. Les syndicats peuvent s'impliquer pour changer cette image dans la société et redonner confiance et dignité à ces travailleuses. *"C'est important aussi d'impliquer les travailleuses domestiques dans des campagnes de sensibilisation de l'opinion*



"Nos revendications? D'abord le respect, l'augmentation salariale, le repos le dimanche et les jours fériés. Je voudrais aussi une aide de formation", explique Diouf, jeune travailleuse domestique sénégalaise affiliée au syndicat des travailleuses domestiques de la CNTS. "Bien formées, on pourrait espérer de meilleurs salaires", ajoute N'Diouk, présidente de ce syndicat (à gauche sur la photo).

publique, afin de rendre leur travail visible au yeux de tous. Elles se sentent alors utiles dans la défense de leurs droits", témoigne Marcelina Bautista. Une aide à la formation peut aussi contribuer à améliorer leur confiance et leurs capacités de négociation.

...aussi à l'intérieur des syndicats

Au Sénégal, après un premier travail d'enquête sur le terrain, la CNTS a commencé à organiser les travailleuses domestiques, dans le cadre de sa campagne d'organisation des travailleuses de l'informel. *"Il a fallu proposer à ces*

IDWN- Un Réseau international des travailleurs et travailleuses domestiques

A la pointe du combat syndical en faveur des travailleurs et travailleuses domestiques, l'UITA a, dans le cadre du projet international "Protection for Domestic Workers!", mis sur pied un réseau afin de promouvoir les droits des travailleurs et travailleuses domestiques (1).

Ce réseau ouvert regroupe les syndicats de travailleurs domestiques et autres organisations constituées de travailleurs domestiques, ainsi que des organisations qui soutiennent les initiatives visant à améliorer leur situation. Le comité directeur du IDWN insiste sur l'importance d'utiliser le processus de l'OIT comme instrument de syndicalisation des employés/es maison et de consolidation des syndicats existants.

(1) Plus d'info sur le site web du réseau: www.domesticworkerrights.org

"Quand notre gouvernement aura ratifié cette éventuelle nouvelle convention de l'OIT, personne ne nous regardera bizarrement en disant "comment pouvez-vous défendre des servantes domestiques". Nous serons au contraire perçus comme des citoyens qui protègent les intérêts d'un groupe de personnes tout aussi importantes que les autres".

Titus Mlengeya (CHO-DAWU-Tanzanie).

Contrat type

La Confédération syndicale européenne (CES) propose sur son site internet un modèle de contrat de travail pour les services domestiques (www.etuc.org/a/2810)

femmes une cotisation réduite, pour leur aider à obtenir cette carte syndicale dont elles sont très fières", explique Fatou Bintou Yaffa, présidente du comité des femmes et secrétaire générale adjointe de la CNTS. "On prend garde à s'adapter à leurs contraintes. Par exemple, en les rencontrant le dimanche car c'est impossible pour elles de se libérer un autre jour au risque de perdre leur emploi", poursuit Fatou Bintou Yaffa, qui insiste sur l'importance pour les syndicats d'aider ces travailleuses à se former (2).

Changer les mentalités à l'intérieur des syndicats est un objectif essentiel, car beaucoup de membres sont aussi des employeurs potentiels. Intégrer les travailleuses domestiques à un maximum d'activités syndicales permet un meilleur respect. "Après avoir défilé ensemble pour la journée du 1er mai ou celle du 7 octobre, les femmes du formel disent qu'elles vont changer leurs attitudes. L'une m'a dit en rentrant du défilé "ma bonne ne dormira plus par terre dans la cuisine, je lui installe un matelas dans le salon". Les hommes au syndicat disent aussi "ça suffit de traiter la bonne comme ça". Il y a une réelle prise de conscience pour plus de respect", se réjouit Fatou Bintou Yaffa. A la tribune de différentes conférences syndicales et politiques, "la puissance des femmes parlant de leur expérience a véritablement mis en lumière l'importance de la campagne et à partir de ce moment, plus personne ne s'est posé la question de savoir s'il s'agissait d'une priorité ou non", poursuit Diana Holland (TUC-Grande-Bretagne).

Conseils juridiques

Une travailleuse domestique en justice contre son employeur, c'est souvent le pot de terre contre le pot de fer et les syndicats peuvent apporter un soutien précieux d'accompagnement juridique, tout en faisant pression pour une amélioration des législations nationales. Des conseils juridiques peuvent aussi leur être apportés lorsqu'elles sont en situation irrégulière, comme le font plusieurs syndicats d'Europe et d'Amérique du Nord. En Suisse, le syndicat SIT

1^{er} mai 2010: mobilisation

De Hong Kong à Bruxelles, en passant par Lima ou Nouakchott, sur tous les continents, les célébrations de la journée internationale du Travail ont mis en évidence la question des droits des travailleurs et travailleuses domestiques bafoués. Un 1er mai qui a permis de réaffirmer la nécessité urgente d'une Convention de l'OIT.

Parmi d'autres, à Londres, J4DW (Justice for domestic workers), partie du syndicat UNITE affilié à la confédération syndicale TUC, a saisi l'occasion du 1er mai pour lancer une nouvelle pétition demandant au gouvernement britannique de changer de position et de soutenir une Convention de l'OIT. Au Pérou, SINTTRAHOL, syndicat de travailleurs domestiques, a manifesté au rassemblement public organisé par la centrale péruvienne CGTP. En Mauritanie, l'association des travailleuses migrantes domestiques sénégalaises a défilé dans les rues de Nouakchott avec la centrale CGTM pour dénoncer les lamentables conditions de travail. A Trinidad et Tobago, le Syndicat national des employés domestiques a écrit publiquement au gouvernement pour lui demander de changer sa position et de soutenir une Convention de l'OIT. Tandis qu'en Tanzanie, les syndicats ont refusé la présence du Président qui n'avait pas écouté leurs demandes de soutien en ce sens.

Pour l'Asie, l'organisation régionale pour l'Asie et le Pacifique de la CSI (CSI-AP), tout comme les plus importants réseaux de mobilisation de la région, ont décidé de faire de ce 1er mai 2010 la journée des travailleurs et travailleuses domestiques et ont appelé à signer une déclaration commune en faveur d'une Convention de l'OIT.

est un des pionniers dans le travail de campagne pour la régulation des travailleurs migrants sans papier.

Plusieurs syndicats mettent en outre des refuges à disposition des travailleuses domestiques migrantes qui ont dû fuir leur employeur pour mauvais traitement, comme le syndicat des travailleurs migrants indonésiens de Hong Kong.

Les syndicats peuvent également accompagner les associations de travailleuses domestiques dans les mécanismes de plainte auprès de l'OIT.

En matière de salaires, les travailleurs domestiques sont aussi dans une position de négociation très déséquilibrée. Les syndicats peuvent combattre à leurs côtés pour des salaires plus décents, comme le syndicat tanzanien CHODAWU qui est parvenu à négocier un salaire sur le plan national.

Plusieurs syndicats, comme le DWU au Etats-Unis (voir p. 14), cherchent à offrir un service concret en matière de santé aux travailleuses domestiques, en particulier pour les migrantes qui sont en situation irrégulière.

N.D.



→ CSI-AP

(1) citée dans Education ouvrière 2007/3-4, p.35.

(2) Voir l'interview intégrale de Fatou Bintou Yaffa (CNTS), "la formation est un objectif prioritaire pour améliorer la situation des domestiques", à l'adresse: <http://www.ituc-csi.org/gros-plans-sur-fatou-bintou-yaffa.html?lang=fr>

Pour une approche globale des migrations plus compatible avec le travail décent

Revendiquer un traitement plus équitable pour les migrant(e)s et favoriser les coopérations syndicales transfrontalières pour les défendre et les organiser

Aux yeux du mouvement syndical international, les contributions positives des travailleurs et travailleuses migrants aux économies de leur pays d'origine et de destination doivent être reconnues et cette reconnaissance doit se concrétiser par un traitement plus équitable. Les lacunes en la matière sont particulièrement criantes en ces temps de crise où une propagande mensongère en fait trop souvent les boucs émissaires du chômage et de l'insécurité.

Le Congrès fondateur de la CSI à Vienne en novembre 2006 a placé la question de la lutte contre les discriminations au rang de ses premières priorités d'action. Le second congrès de la CSI qui se tiendra du 21 au 25 juin à Vancouver (Canada) abordera comment améliorer la défense des droits des travailleurs et travailleuses migrants et leur pleine participation syndicale. Un accent particulier est mis sur la dimension de genre des actions à entreprendre pour mieux protéger les travailleuses migrantes, qui constituent la grande majorité des victimes de trafics.

"Dans les pays émetteurs comme dans les pays hôtes, les syndicats sont appelés à jouer un rôle beaucoup plus actif et coordonné vis-à-vis des autorités en charge des migrations et des agences d'emploi, pour abolir les pires formes d'exploitation. Il convient d'imposer des contrôles beaucoup plus stricts aux agences d'emploi, dont certaines amassent

des profits faramineux sur le dos de contrats frauduleux. La coopération transfrontalière entre syndicats est importante pour faire en sorte que le plus grand nombre possible de travailleuses et travailleurs migrants soient informés de leurs droits et disposent des informations nécessaires concernant les syndicats pertinents dans le pays récepteur", considère Barbro Budin (UITA) (1).

Accords bilatéraux de partenariat

Dans le cadre du renforcement de la solidarité Sud/Sud, la CSI a initié des accords de partenariat entre des affiliées de différentes régions. Avec le soutien de LO-TCO Suède et du TUC Grande Bretagne, ces projets pilotes concernent l'Indonésie(KSBSI) et la Malaisie(MTUC), le Sénégal(CNTS) et la Mauritanie(CGTM), le Nicaragua (CST,CUS, CUSa) et le Costa Rica (CNTR), le Brésil (CUT) et le Paraguay (CNT), l'Inde (NTUC) et le Bahreïn (GBFTU). Des centres d'information et de soutien en faveur des travailleurs migrants ont été mis en place en Malaisie par la MTUC, en Mauritanie par la CGTM et au Costa Rica par la CTRN. D'autres affiliés ont pris des initiatives en ce sens, comme la CGT Colombienne avec un centre pour travailleurs migrants à Bogota.

N.D.

(1) Lire l'interview intégrale de Barbro Budin (UITA): <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-barbro-budin-uita.html?lang=fr>



http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/TU_Guide_Forcéd_labour_FR.pdf

"Elles ont besoin d'une force syndicale"

En Grande-Bretagne, le TUC a mené campagne pour modifier le statut de quasi-esclave des travailleurs domestiques migrants. Diana Holland, présidente du Comité des femmes de la CSI et secrétaire général adjointe en charge de l'égalité et de l'organisation du syndicat britannique Unite, expose la stratégie mise en place par le TUC pour leur venir en aide et les organiser(1).

Les attentes des travailleuses domestiques envers un syndicat sont différentes des autres catégories de travailleurs. Pour elles, il ne s'agit évidemment pas d'une négociation collective avec un employeur. Il est possible que dans le futur, nous obtenions une convention collective nationale mais pour l'instant, nous en sommes encore à l'étape des relations individuelles. Ce dont elles ont besoin est d'une force syndicale, de se sentir membre d'une organisation où des centaines de milliers de travailleurs parlent à leurs côtés.

Une carte d'affiliation syndicale donne par ailleurs une identité à ces travailleurs domestiques migrants car leur identité a souvent été volée, soit par l'employeur qui garde leur passeport, soit par le statut sous lequel ils sont venus dans le pays et qui les prive des droits individuels des travailleurs.

Comment les approcher?

En réalité, ce sont elles qui m'ont approchée. Elles m'ont invitée à l'une de leurs réunions. Elles m'ont expliqué leur situation, puis ont placé un micro dans ma main et m'ont demandé ce que je pouvais y faire ! Nous avons pris comme point de départ l'organisation qu'avaient déjà ces travailleuses domestiques migrantes et réfléchi à comment

collaborer avec les syndicats. Nous avons dû adapter notre mode de fonctionnement syndical. Par exemple, pour la collecte des cotisations, il y a un système de collecteurs car beaucoup de ces travailleuses ne peuvent pas avoir de compte en banque... Des représentants du syndicat se rendent dans les centres communautaires où beaucoup de travailleuses domestiques se rencontrent régulièrement, elles peuvent leur demander conseil.

Information au départ et à l'arrivée

Il est essentiel que les travailleuses domestiques migrantes soient mieux informées de leurs droits dans le pays de destination, des réalités de ce pays, des contacts qu'elles peuvent y avoir avec des syndicats ou communautés qui peuvent les aider. Notre syndicat coopère en ce sens notamment avec le mouvement syndical philippin. Quand ils/elles arrivent en Grande-Bretagne, nous avons obtenu que les travailleurs domestiques migrants reçoivent des documents qui incluent une référence à notre syndicat et à l'organisation partenaire Kalayaan (2)."

(1) Lire l'interview intégrale de Diana Holland : <http://www.ituc-csi.org/gros-plans-sur-diana-holland.html>

(2) <http://www.kalayaan.org.uk/>

Attention internationale

De plus en plus d'attention internationale est portée à l'exploitation des enfants domestiques. La feuille de route adoptée à l'issue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants (1) qui s'est tenue à La Haye (Pays-Bas) en mai dernier reconnaît par exemple la nécessité de recueillir davantage de données sur les enfants travailleurs difficilement atteignables, comme ceux employés dans le travail domestique.

(1) http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/meetingdocument/wcms_127018.pdf

Lire aussi le dossier "Vision Syndicale" n° 18 (mai 2010) qui fait le point sur la mobilisation syndicale globale contre le travail des enfants (http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/VS_child_labour_Fr.pdf)



Centre pour les migrant(e)s de Nouakchott

Dans les locaux du centre pour les migrants de Nouakchott, la CGTM a organisé en septembre 2009 un séminaire syndical sur le travail forcé et la traite des personnes dans le cadre de la migration des femmes domestiques. "Nous avons écouté avec beaucoup d'émotion le témoignage de plusieurs jeunes filles gravement exploitées. Beaucoup de femmes migrantes se retrouvent à la merci des réseaux qui les ont prises en charge à leur arrivée et à qui elles doivent désormais rembourser de fortes sommes d'argent", explique Moukheiry Sidiel Moustapha (CGTM-Mauritanie) qui préside le comité de veille pour les migrations de la CGTM. Ce comité travaille en partenariat avec les autres acteurs de la société civile actifs sur les questions de traite et de travail forcé des femmes domestiques. Le syndicat a entrepris un large travail de sensibilisation

avec les associations de migrant(e)s originaires de Guinée, du Sénégal, du Mali, de Côte d'Ivoire, de Gambie, de Guinée Bissau, du Burkina et du Togo. Ouvert 24h/24, la priorité du centre syndical pour les migrants est d'entrer en contact et de maintenir le dialogue avec ces femmes. Au-delà de l'information et la sensibilisation, le Centre syndical pour les migrants porte aussi devant le tribunal du travail les cas d'abus à l'encontre de travailleuses domestiques, notamment le non-paiement du salaire.



"Un travail décent, une vie décente pour les femmes"

Les droits des travailleuses domestiques au cœur des priorités dégagées par la 1ère Conférence mondiale des femmes de la CSI.

Réunies à Bruxelles (Belgique) du 19 au 21 octobre 2009 sur le thème "Un Travail décent, une Vie décente pour les femmes", 450 déléguées, provenant de 102 pays, ont analysé l'incidence de la crise mondiale de l'emploi sur les femmes et tracé les grandes lignes de l'action syndicale internationale visant à renforcer la sécurité d'emploi des femmes et améliorer leurs salaires et conditions d'emploi. Le programme de la Conférence était articulé autour de la volonté d'aller à la rencontre des femmes les plus vulnérables victimes d'exploitation, comme les travailleuses domestiques.

"Mon mari est venu travailler en Belgique et nous l'y avons suivi. L'argent manquant, je n'ai pas eu d'autre choix que de travailler comme domestique dans une maison particulière. Mais j'étais si souvent malade que les médecins m'ont diagnostiqué une dépression. Pour moi c'était incroyable, aux Philippines ça n'existe pas, nous sommes toujours souriants malgré les difficultés. Mais la frustration de ne pouvoir exercer ma profession de comptable et surtout toutes les nombreuses difficultés que vivaient ma famille me rendaient très triste", a témoigné Leonida Belgion, aujourd'hui comptable de l'Association des Travailleurs/Travailleuses Migrants Philippins en Belgique, Samahan. Un témoignage qui a bouleversé les déléguées qui se sont toutes levées pour applaudir son courage. Leonida Belgion s'est adressée à la Conférence à l'occasion d'une table ronde sur l'organisation des



Leonida Belgion (Samahan) a livré un témoignage bouleversant. → Jacky Delorme

travailleurs/euses domestiques, qui réunissait aussi Manuela Tomei (BIT-secteur protection sociale) et Marcelina Bautista (CONLACTRAHO – Mexique) .

Recommandation

Dans ses recommandations finales, la Conférence a insisté sur la nécessité de faire campagne pour l'adoption d'une norme internationale de travail pour les travailleurs/euses domestiques et pour assurer la pleine participation des travailleuses domestiques à la Conférence internationale du travail de 2010-11. Les déléguées ont aussi souligné l'importance de protéger de façon adéquate les travailleuses migrantes, parmi lesquelles les travailleuses domestiques sont nombreuses. C'est aussi un thème d'action prioritaire de la campagne de la CSI "Un travail décent, une vie décente pour les femmes" (<http://www.ituc-csi.org/-1st-world-women-s-conference-.html?lang=fr>).



Amériques: "les soutenir quand tout le monde a tendance à croire l'employeur"

Reconnaissance légale du statut de "travailleuse", prévention des maladies professionnelles, accompagnement en Justice... A travers tout le continent américain, des syndicats se multiplient pour venir en aide aux travailleuses domestiques.

Être reconnue comme "travailleuse" est souvent l'un des premiers défis auxquels sont confrontées les travailleuses domestiques. Plusieurs syndicats américains sont parvenus à obtenir des avancées dans ce domaine, et peuvent dès lors accompagner les employées domestiques dans les démarches en vue de la reconnaissance de leurs droits. "L'une de nos victoires est d'avoir obtenu du gouvernement qu'il amende la loi sur le salaire minimum, qui s'applique désormais aux travailleuses domestiques, ce qui leur donne aussi des droits comme le paiement des jours de congés publics, des congés de maladie et de maternité", témoigne Ida Le Blanc, secrétaire générale de NUDE, le Syndicat national des employés domestiques de Trinidad et Tobago (1). Le problème est que cette loi n'est pas appliquée efficacement par les inspecteurs du travail. Elle nous permet cependant d'aller devant les tribunaux pour représenter les travailleurs domestiques en cas de violation de la loi sur le salaire minimum".

L'action en justice est généralement compliquée en raison de la difficulté de fournir des preuves des violations dont une travailleuse domestique souffre, entre autres parce qu'elles ont généralement lieu en l'absence de témoin externe à la famille de l'employeur. Il s'agit de la parole de la travailleuse contre celle de son employeur et sans le savoir-faire juridique d'une structure syndicale, les chances d'obtenir une réparation sont minces pour l'employée domestique. "Souvent, lorsqu'il est accusé de tel ou tel abus, l'employeur accuse à son tour la travailleuse domestique de délits, par exemple de vol, indique Marcelina Bautista, secrétaire générale de la Confédération des travailleuses domestiques de l'Amérique latine et des Caraïbes, CONLACTRAHO (2). Tout le monde a alors tendance à croire en priorité l'employeur car il existe effectivement des cas de vols dans les maisons. Il est donc primordial que la travailleuse domestique puisse compter sur l'appui d'une association ou d'un syndicat habitué à gérer ce genre de cas, sinon ses démarches devant les autorités n'ont guère de chances d'aboutir".

Les syndicats de travailleuses domestiques connaissent souvent des difficultés sur le plan financier en raison du faible niveau de cotisations que leurs membres sont

capables de payer. A Trinidad, les actions en Justice lui amènent parfois quelques rentrées d'argent: "Nous représentons gratuitement nos membres lors de conflits du travail auprès du ministère du Travail et de conseils de prud'hommes, mais les travailleurs qui s'affilient uniquement pour bénéficier de ces services doivent nous verser 10% des compensations obtenues en cas de victoire", explique Ida Le Blanc. Les actions en justice sont aussi un moyen d'aider les syndicats à faire connaître au grand public les exploitations dont sont victimes les travailleuses domestiques. Elles sont parfois répercutées dans les médias ou mises en avant lors des journées nationales des travailleuses domestiques organisées dans plusieurs pays d'Amérique latine.

Les travailleuses domestiques appartiennent souvent à l'une des classes sociales qui éprouvent le plus de difficultés à obtenir un suivi médical correct, surtout si elles sont migrantes et, pire encore, en situation irrégulière dans le pays d'accueil. Certains syndicats peuvent les aider à ce sujet. Aux Etats-Unis par exemple, le syndicat DWU (Domestic Workers United) a déjà invité des médecins à ses congrès, et chaque participant peut les consulter pour mesurer sa pression sanguine, son taux de glucose, obtenir des conseils, etc. DWU collabore également avec les meilleurs spécialistes pour offrir à ses membres des formations professionnelles et des conseils en prévention de maladies professionnelles. "Nous demandons par exemple les conseils de kinésithérapeutes pour apprendre à nos membres comment prévenir les blessures liées au travail, explique Erline Browne, membre de DWU. Il enseigne les meilleures techniques pour marcher, se pencher, lever des poids... Et puis, quand vous nettoyez, vous utilisez beaucoup de produits chimiques qui, au bout de plusieurs années, peuvent être nocifs. Nous sommes en contact avec une université de Manhattan qui donne des cours dans ces domaines, avec un brevet délivré à la fin".

S.G.

(1) National Union of Domestic Employees, voir interview d'Ida Le Blanc du 14/11/2007 sur <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-ida-le-blanc.html>

(2) Confederación Latinoamericana y del Caribe de Trabajadoras del Hogar, voir interview de Marcelina Bautista du 20/10/2009 sur <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-marcelina-bautista.html>



Les travailleuses domestiques permettent à leurs patrons d'occuper en journée des emplois publics ou privés qui sont essentiels au développement économique. Si vous êtes au bureau aujourd'hui, c'est peut-être parce que vous avez chez vous une employée domestique qui prépare vos repas, nettoie votre maison, repasse votre linge, etc.

(Marcelina Bautista, secrétaire générale de la confédération CONLACTRAHO)



→ Jacky Delorme

"J'ai dû laisser mon enfance de côté"

Marcelina Bautista, secrétaire générale de la confédération CONLACTRAHO, a dû commencer le travail domestique dès l'âge de 14 ans. Témoignage (*)

J'ai arrêté l'école après la fin de mes études primaires car je n'avais pas d'autre choix, je devais gagner de quoi vivre. J'ai dû partir pour Mexico, à huit heures de route de chez moi. Je rêvais de pouvoir étudier, mais ma seule alternative pour éviter de vivre en rue a été de travailler comme domestique dans une famille. Je devais m'occuper de leurs enfants, du ménage... tout ça en ne parlant pas l'espagnol, que j'ai appris petit à petit. Je travaillais tous les jours de 6 à 21h, avec un jour de congé toutes les deux semaines. Comme souvent pour un emploi domestique, la liste des tâches était infinie. C'est très dur d'endosser de telles responsabilités à cet âge, on doit laisser sa propre enfance de côté. C'est en cherchant comment je pourrais faire des études malgré cette situation que j'ai rencontré des groupes de femmes militantes, et je me suis impliquée à leurs côtés.

(*) Lire l'interview intégrale de Marcelina Bautista à l'adresse: <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-marcelina-bautista.html?lang=fr>

Asie: "Nous pouvons confronter les employeurs à leurs actes"

La force collective d'un syndicat peut aider les travailleuses domestiques, malgré la nature individuelle de leur relation de travail avec l'employeur. De plus en plus de syndicats asiatiques surpassent les difficultés liés à l'organisation de ces travailleuses et obtiennent des résultats très concrets en leur faveur.

Une travailleuse domestique isolée n'a guère de chances de faire entendre sa voix auprès d'un employeur qui l'exploite, explique Sanu Danuwar, présidente de NIDWU (1), un syndicat de travailleuses domestiques créé au Népal en janvier dernier. *Au sein d'un syndicat, on peut aller trouver les employeurs pour les confronter à leurs actes. Nous pouvons aussi aller en justice en cas de traitement inhumain. Récemment, nous avons aidé une fille employée depuis cinq ans sans le moindre salaire. Lorsqu'il l'avait recrutée auprès de ses parents, son employeur lui avait promis 500 roupies (7 dollars) par mois et une aide financière lors de son mariage. Lorsqu'elle s'est mariée, elle a demandé l'aide promise, mais l'employeur l'a frappée très durement. Elle s'est échappée. Nous avons menacé l'employeur de poursuites en justice. En échange de notre silence, il a accepté de verser 65.000 roupies (890 dollars) à son ex-employée*.

L'une des tâches les plus importantes des syndicats consiste à aider les travailleuses domestiques à prendre conscience de leurs droits. C'est particulièrement important pour les migrantes, qui n'ont souvent pas la moindre idée des législations en vigueur dans les pays où elles travaillent ni des organisations auxquelles elles peuvent faire appel en cas de problème. A Hong Kong, plusieurs syndicats de migrants membres de la confédération HKCTU (2) dépensent beaucoup d'énergie à informer les travailleuses domestiques de leurs communautés. Elles les rencontrent notamment le dimanche, dans les parcs de la ville.

Une ligne téléphonique pour signaler les abus

Au Sri Lanka, le syndicat NWC (3) a lancé un programme d'accompagnement et d'aide aux travailleurs migrants, notamment les travailleuses domestiques. Il commence avant le départ, à travers un réseau d'associations de travailleurs migrants qui organisent des formations. Au contraire des formations du gouvernement, axées sur le développement des aptitudes professionnelles, les formations syndicales portent sur leurs droits, les conditions de travail auxquels ils peuvent s'attendre et prétendre, la culture des pays de destination, la prévention du HIV, etc. Les associations de travailleurs migrants tentent aussi de prévenir le trafic d'êtres humains

en sensibilisant aux risques de rencontrer des agents de recrutement sans scrupules:

Au niveau national, le NWC a créé une ligne téléphonique que toute personne souhaitant témoigner d'un abus de travailleuse domestique peut appeler. Son numéro a été largement diffusé, notamment par la distribution de prospectus dans les régions dont sont originaires beaucoup de travailleuses domestiques. La plupart des demandes à l'aide concernent le non-paiement de salaires promis par un accord verbal. Un appel téléphonique du NWC à l'employeur suffit généralement à arriver à un accord sans perte d'emploi pour la travailleuse domestique.

Dans plusieurs pays, les campagnes syndicales ont abouti à des réformes de la législation présentant des avantages pour les travailleuses domestiques. C'est le cas notamment en Malaisie: le 2 septembre 2009, le ministère de l'Intérieur a annoncé que les employées domestiques indonésiennes travaillant en Malaisie (qui constituent la grande majorité de ce type de main-d'oeuvre) auraient désormais droit à un jour de congé hebdomadaire et seraient autorisés à garder leurs passeports durant leur séjour. Il s'agissait d'une revendication du Congrès des syndicats de la Malaisie (MTUC). Un long chemin demeure toutefois à accomplir pour assurer le respect des droits des travailleuses domestiques migrantes en Malaisie. Le MTUC réitère par exemple son appel au gouvernement à autoriser les travailleuses domestiques à former un syndicat ou, au moins, une association pour défendre leurs intérêts.

S.G.

L'employeur ne comprend pas

"Il est étonnant de voir à quel point les travailleuses domestiques sont maltraitées par des employeurs qui sont souvent eux-mêmes de simples travailleurs. Ils ne se mettent pas à la place de leur employée. Quand nous affirmons qu'une travailleuse domestique travaille 15 heures par jour, l'employeur perçoit ça autrement : pour lui, balayer le sol, nettoyer la maison ne sont pas des travaux très durs. Il ne comprend pas que la personne a besoin de temps pour elle-même, par exemple le dimanche"

G. Rajasekaran, secrétaire général du syndicat MTUC



(voir l'interview intégrale publiée le 11/6/2009 par la CSI: <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-g-rajasekaran.html?lang=fr>)

(1) Nepal Independent Domestic Workers Union, affilié à GEFONT, voir Vision Syndicale n°17, mars 2010

(2) Hong Kong Confederation of Trade Unions

(3) National Workers Congress, voir Vision Syndicale n°11, octobre 2008

→ Reuters



Afrique: "Etendre la prise de conscience"

D/2010/11.962/22

Les travailleuses domestiques africaines peuvent compter sur l'appui d'un nombre croissant de syndicats. Exemples en Afrique du Sud, en Tanzanie et au Kenya.

Les syndicats du monde entier connaissent des difficultés à entrer en contact avec les travailleuses domestiques car leur lieu de travail se situe à l'intérieur de domiciles privés. En Afrique, plusieurs syndicats développent des stratégies spécifiques pour leur venir en aide. C'est le cas notamment en Afrique du Sud, où les militants du syndicat SADSAWU (1) utilisent les trains des banlieues pauvres, les supermarchés et d'autres lieux publics pour distribuer des brochures aux femmes qui pourraient être des travailleuses domestiques. Le porte-à-porte peut aussi donner de bons résultats, comme l'explique Hester Stevens, présidente du SADSAWU: *"Nous essayons de former de petits comités de rue qui vont de maison en maison pour distribuer nos brochures. Dans ma rue par exemple, il y a environ 100 travailleuses domestiques. Si j'en contacte deux ou trois, puis que celles-ci parlent à leur tour à d'autres, il nous est possible de diffuser un message annonçant par exemple la tenue d'une réunion à tel ou tel endroit. Dans mon cas, j'organise parfois ces réunions dans ma propre chambre. C'est là que je commence à leur expliquer l'importance de s'affilier à un syndicat"*.

Les travailleuses domestiques ne bénéficient généralement pas d'un salaire minimal, entre autres parce qu'aucune organisation ne négocie en leur nom. Le salaire est donc fixé au cas par cas, selon les pratiques en cours dans un voisinage ou une classe sociale, ou selon l'origine de la travailleuse. Quelques syndicats sont toutefois parvenus à négocier un salaire au niveau national, comme CHODAWU (2) en Tanzanie: *"En 2008, un salaire minimum pour les travailleuses domestiques a été fixé à environ 60 dollars, suite à une négociation que nous avons menée avec le gouvernement et l'association des employeurs"*, note Titus Mlengeya, président de CHODAWU. *Celle-ci ne peut pas représenter formellement les employeurs des travailleuses*

domestiques, mais elle peut quand même parler en leur nom car ses membres en emploient. Le respect du salaire minimum n'est pas généralisé, mais nous évoluons dans le bon sens. Les familles qui ont accès aux médias savent qu'il existe maintenant une loi qui les oblige à appliquer ce salaire. Notre devoir de syndicat est d'aider à étendre cette prise de conscience, tout comme le devoir du gouvernement est d'appliquer la loi".

Les syndicats peuvent aussi aider les travailleuses domestiques à faire valoir leurs droits en justice. La menace d'un procès suffit parfois à faire peur à un employeur et à le convaincre d'indemniser la personne victime d'exploitations. *"Nous expliquons aux travailleuses domestiques que si elles sont au courant d'un cas d'exploitation, il faut en parler aux autorités, à la police car ça suscitera un tollé, et les gens réaliseront qu'un syndicat s'occupe d'elles"*, souligne Albert Njeru, secrétaire général du syndicat kenyan KUDHEIHA (3). *Nous avons des contacts avec des commissariats qui nous aident, nous les avons sensibilisés au sort des travailleuses domestiques. Quand l'employeur s'aperçoit qu'il est dans son tort, il est possible qu'il donne un pot-de-vin pour s'en sortir, mais il aura désormais tendance à respecter davantage les droits fondamentaux de son employée domestique afin d'éviter de futurs problèmes"*. Hester Stevens explique l'importance d'un accompagnement syndical: *"Une travailleuse domestique n'ira pas seule en justice, elle est trop effrayée par son employeur. Elle doit être accompagnée, sinon elle acceptera n'importe quelle somme donnée par l'employeur"*.

S.G.

(1) South African Domestic Service and Allied Workers' Union, voir interview d'Hester Stevens du 8/10/2007, <http://www.ituc-csi.org/interview-gros-plan-sur-hester.html>
(2) Conservation Hotels Domestic and Allied Workers' Union, voir interview de Titus Mlengeya du 28/7/2009, <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-titus-mlengeya.html>
(3) Kenya Union of Domestic, Hotels, Educational Institutions, Hospitals and Allied Worker, voir interview d'Albert Njeru du 29/1/2010, <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-albert-njeru.html>

"Les travailleuses domestiques doivent oser parler"

Employée domestique depuis plus de 45 ans, Hester Stevens est la présidente du syndicat sud-africain des travailleurs domestiques, SADSAWU (1). Elle partage ses recettes pour convaincre un employeur de négocier.

"L'employée domestique travaille chez l'employeur. Elle connaît ses humeurs, elle peut voir quand il ou elle est de mauvais poil. Si la patronne est de bonne humeur, je vais lui proposer de lui préparer une tasse de thé... elle demandera pourquoi, et je lui répondrai qu'il y a quelque chose dont j'aimerais discuter. Le problème, c'est que beaucoup de travailleuses domestiques n'osent pas s'exprimer. Elles préfèrent généralement quitter leur emploi sans discuter. Je conseille aux travailleuses de ne pas s'enfuir: il y a tellement de façons de procéder. Si l'employeur ne veut vraiment pas parler, que la travailleuse domestique prenne un papier et un stylo et si elle sait écrire, qu'elle laisse une note sur le lit ou l'oreiller de la patronne. Celle-ci ne pourra pas ne pas la voir, il sera alors peut-être

possible de parler. Je me demande parfois quand elles oseront "éduquer" les employeurs, par exemple leur donner une tape sur l'épaule en disant "C'est mon jour de congé". Je dis à nos membres que personne ne viendra les aider si elles ne font pas un effort elles-mêmes, que l'employeur ne saura jamais qu'elles ont un problème si elles ne le leur disent pas".



(1) South African Domestic Service and Allied Workers' Union
Lire l'interview intégrale à l'adresse: <http://www.ituc-csi.org/interview-gros-plan-sur-hester.html?lang=fr>

En cas de changement de nom ou d'adresse du destinataire, merci de nous renvoyer l'étiquette d'envoi pour modification.

Editeur responsable:
Guy Ryder, Secrétaire général

CSI

5 Blvd du Roi Albert II, Bte 1, 1210-Bruxelles, Belgique
Tel: +32 2 2240211, Fax: +32 2 201 5815
E-Mail: press@ituc-csi.org • Site Web: <http://www.ituc-csi.org>
Reportage et rédaction: **Natacha David** et **Samuel Grumiau**
Photos: **Reuters**, **Jacky Delorme** et **OIT**
Rédactrice en Chef: **Natacha David**
Mise en page: **Vicente Cepedal**